



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENT NUMÉRO 998-02-2022, 1059-01-2022 ET 1079-01-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 7 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 998-02-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 998-2012, TEL QU'AMENDÉ, SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1059-01-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1059-2018 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1079-01-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1079-2021 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES ET DES ENGRAIS**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 9<sup>e</sup> jour de mars 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques